

La reconnaissance d'un métier semi-spécialisé



La reconnaissance des métiers semi-spécialisés est une démarche possible pour permettre aux travailleurs de faire valoir l'ensemble des compétences qu'ils ont acquises directement sur le terrain. Bien que ce processus soit déjà bien reconnu dans le domaine de la formation professionnelle, il est important de rappeler qu'il s'applique aussi aux métiers semi-spécialisés, ce qui ouvre la porte à de nouvelles possibilités pour plusieurs personnes.

Selon le métier exercé, il est possible d'obtenir une certification officielle qui confirme l'expertise développée à travers les tâches accomplies en emploi. Parmi les métiers pouvant être reconnus, on retrouve par exemple préposée - préposé à l'entretien ménager, aide-cuisinière - aide-cuisinier, caissière-caissier, aide-toiletteuse - aide-toiletteur ou encore préposée - préposé au service en restauration rapide.

La reconnaissance de ces acquis est valorisante. Elle permet non seulement de mettre en lumière des compétences réelles, mais aussi d'augmenter la confiance en soi, d'améliorer les perspectives d'emploi et, pour certains, d'envisager une poursuite de formation plus facilement.

Le SARCA de Saint-Hyacinthe-Acton peut accompagner les travailleurs dans chaque étape de cette démarche : compréhension du processus, choix du métier à faire reconnaître, préparation du dossier et soutien personnalisé. C'est une façon concrète de faire briller l'expertise déjà présente chez de nombreux travailleurs.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire
& professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731

